

# COMITÉ CONSULTATIF DES ATHLÈTES AUPRÈS DE LA MINISTRE DES SPORTS ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Appel de candidatures – Membres représentants

10 janvier 2024,

À L'ATTENTION des athlètes des équipes nationales seniors canadiennes,

Le Comité consultatif des athlètes auprès de la ministre des Sports et de l'Activité physique (le Comité) est une initiative importante visant à s'assurer que le point de vue et les conseils des athlètes éclairent les activités de Sport Canada. La ministre des Sports et de l'Activité physique fera appel au Comité pour identifier les possibilités d'intégrer le point de vue des athlètes de haut niveau dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et des politiques du gouvernement du Canada en matière de sport et d'activité physique.

Étant donné que la ministre du Sport et de l'Activité physique présidera désormais le Comité, l'appel de candidatures pour des postes de membres représentants est rouvert pour les athlètes de haut niveau au niveau de l'équipe nationale senior.

Veillez noter que les candidatures reçues plus tôt cette année seront toujours prises en considération.

## Processus de candidature

Pour que votre candidature soit prise en considération pour l'un des postes d'athlète de haut niveau représentant, vous devez:

1. avoir au moins 18 ans;
2. être un athlète de haut niveau (selon la définition ci-dessous);
3. ne pas avoir été déclarés coupables ni autrement sanctionnés:
  - a. d'une infraction de dopage en vertu du Code mondial antidopage ou des règles du Programme canadien antidopage;
  - b. de toute autre infraction ou violation des politiques ou des règles du Programme d'aide aux athlètes (s'il s'agit d'un athlète breveté) ou d'un organisme national de sport.

Pour les besoins du Comité, un athlète de haut niveau est défini comme suit :

- un membre actif d'une équipe nationale senior (à titre individuel ou en équipe) d'un [organisme national de sport](#) financé par le gouvernement fédéral;
- un athlète dont le sport fait l'objet d'un championnat du monde (que le Canada envoie un contingent ou non);
- un athlète actif ou ayant pris sa retraite au cours des huit dernières années.
  - Un athlète retraité peut être candidat au Comité dans les huit années suivant sa retraite, même si la durée de son

mandat au sein du Comité s'étend au-delà de la huitième année.

## **Processus de sélection**

Sport Canada examinera toutes les candidatures au cours des prochaines semaines.

Un effort sera fait dans la sélection des membres du Comité pour s'assurer que le groupe reflète l'équilibre entre les sexes ainsi que la diversité du Canada en ce qui concerne ses régions, ses langues officielles, ses ethnies, ses cultures, ses capacités et ses expériences de vie.

Nous avons l'intention de confirmer la composition complète du Comité consultatif des athlètes auprès de la ministre du Sports et de l'Activité physique au début de l'année 2024, avec une première réunion peu de temps après.

Veillez consulter les informations ci-dessous pour en savoir plus sur le Comité consultatif des athlètes auprès de la ministre des Sports et de l'Activité physique.

Les candidats intéressés doivent envoyer le formulaire de candidature dûment rempli à [comitedesathletessportcanada-sportcanadaathletecommittee@pch.gc.ca](mailto:comitedesathletessportcanada-sportcanadaathletecommittee@pch.gc.ca) à Sport Canada **au plus tard le 6 février 2024 à 23h59 HNE.**

Si vous avez des questions concernant le Comité, veuillez contacter le secrétariat du Comité à l'adresse suivante:

[comitedesathletessportcanada-sportcanadaathletecommittee@pch.gc.ca](mailto:comitedesathletessportcanada-sportcanadaathletecommittee@pch.gc.ca)

---

## **Mandat**

Le Comité consultatif des athlètes auprès de la ministre des Sports et de l'Activité physique (le Comité) fournit des conseils et des orientations pour guider les activités de Sport Canada.

La ministre demandera au Comité de cibler les possibilités d'intégrer le point de vue des athlètes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et des politiques du gouvernement du Canada dans le domaine du sport et de l'activité physique. La ministre et le secrétariat chercheront à obtenir l'avis des membres sur divers sujets de discussion. Il pourrait notamment s'agir des sujets qui suivent :

- la Politique canadienne du sport;
- la Stratégie canadienne du sport de haut niveau;

- les programmes de financement, notamment le Programme d'aide aux athlètes, le Programme de soutien au sport et le Programme d'accueil;
- la gouvernance et la responsabilité du système sportif;
- la représentation des athlètes;
- le bien-être et la transition des athlètes;
- l'équité, la diversité et l'inclusion;
- la sécurité dans le sport.

## **Composition**

Le comité peut compter jusqu'à douze membres (principaux et représentants) qui sont des athlètes actifs, notamment :

- le président du Conseil d'administration d'AthlètesCAN (ou son représentant);
- le président de la Commission des athlètes du Comité olympique canadien (ou son représentant);
- le président du Conseil des athlètes du Comité paralympique canadien (ou son représentant);
- Neuf athlètes de haut niveau agissant comme membres représentants.

Le secrétariat veillera continuellement à ce que la composition du Comité soit le reflet de la diversité du Canada.

## **Admissibilité**

Pour que votre candidature soit prise en considération pour l'un des postes d'athlète de haut niveau représentant, vous devez:

1. avoir au moins 18 ans;
2. être un athlète de haut niveau (selon la définition ci-dessous);
3. ne pas avoir été déclarés coupables ni autrement sanctionnés:
  - a. d'une infraction de dopage en vertu du Code mondial antidopage ou des règles du Programme canadien antidopage;

d. de toute autre infraction ou violation des politiques ou des règles du Programme d'aide aux athlètes (s'il s'agit d'un athlète breveté) ou d'un organisme national de sport.

Pour les besoins du Comité, un athlète de haut niveau est défini comme suit :

- un membre actif d'une équipe nationale senior (à titre individuel ou en équipe) d'un [organisme national de sport](#) financé par le gouvernement fédéral;
- un athlète dont le sport fait l'objet d'un championnat du monde (que le Canada envoie un contingent ou non);
- un athlète actif ou ayant pris sa retraite au cours des huit dernières années.
  - Un athlète retraité peut être candidat au Comité dans les huit années suivant sa retraite, même si la durée de son mandat au sein du Comité s'étend au-delà de la huitième année.

## **Durée**

Les postes principaux d'AthlètesCAN, de la Commission des athlètes du Comité olympique canadien et du Conseil des athlètes du Comité paralympique canadien seront pourvus par la ministre (ou son représentant) en fonction de leur mandat respectif au sein de leur comité d'origine.

Chaque membre représentant peut exercer un mandat de deux ans, avec la possibilité d'exercer un mandat supplémentaire.

## **Rôle et responsabilités**

Les membres du Comité vont:

- Assister assidûment aux réunions du Comité (en personne et virtuellement).
- Fournir le point de vue des athlètes sur les politiques, programmes et décisions actuels ou envisagés de Sport Canada.
- Assurer la liaison entre leurs réseaux d'athlètes et le Comité afin de transmettre le point de vue des athlètes à la ministre.
- Se préparer et participer activement aux discussions.
- Examiner les questions ou les documents transmis aux membres et préparer une rétroaction, y compris lorsqu'ils s'absentent d'une réunion.
- Veiller à ce que le secrétariat reçoive en temps opportun les commentaires relativement aux demandes faites.
- Contribuer à une atmosphère d'ouverture et de respect.
- Partager l'espace, le temps de parole et les possibilités de manière juste et équitable.

## **Réunions**

Le Comité se réunira en personne ou virtuellement tous les deux mois de façon continue. Au besoin, des réunions



spéciales peuvent être organisées pour traiter de questions émergentes ou urgentes.

Pour les réunions en personne, le secrétariat s'efforcera de tirer parti des occasions annuelles dans le secteur du sport, comme le Forum AthlètesCAN, la Conférence Petro-Canada Sport Leadership sportif, les séances du Comité olympique canadien et les séances du Comité paralympique canadien.

Les membres sont tenus d'accorder la priorité aux réunions du Comité. Toutefois, compte tenu des emplois du temps variés des membres, le secrétariat s'efforcera de faire preuve de souplesse et d'adaptation dans la mesure du possible. Si un membre n'est pas en mesure d'assister à une réunion, il doit en avertir le secrétariat suffisamment à l'avance.

## **Rémunération et financement**

La participation au Comité ne constitue pas un emploi au sein du gouvernement du Canada. Les membres ne sont pas rémunérés pour leur participation au Comité.

Même si l'on s'attend à ce que la plupart des réunions soient virtuelles, le gouvernement du Canada assumera les frais de déplacement et d'hébergement lors des réunions en personne conformément à la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#).